

# Le Combat Social

# FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N° 8/9 2018 (août - septembre 2018) — 1 €

## 9 octobre

Contre la casse des  
conquêtes sociales,  
préparer le  
rapport de forces...



Grève  
interprofessionnelle  
privé/public

Assemblée  
générale de  
rentrée de l'UD



# L'éditorial de Catherine Rochardeau

## LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD  
cgt-Force Ouvrière  
de Maine-et-Loire  
14, place Louis Imbach  
49100 ANGERS  
02 41 25 49 60  
udfo49@force-ouvriere.fr  
www.fo49.fr  
Inscrit à la CPPAP  
n° 0720507442

**Directrice de publication :**  
**Catherine ROCHARDEAU.**

### Sommaire

- 2 & 3 L'éditorial de Catherine Rochardeau
- 4 9 octobre : grève interprofessionnelle privé-public
- 5 Réforme des Retraites : 45 milliards de moins pour les retraités et la fin de la solidarité
- 6 Le gouvernement s'attaque aux IJ maladie
- 7 Fusion ARRCO-AGIRC : fin de la GMP
- 8 Fusion ARRCO-AGIRC : les conséquences
- 8 Effondrement du pont de Gênes
- 9 Parcoursup : communiqué du SNFOLC
- 10 Rentrée scolaire : communiqué du SNUDI-FO 49
- 11 Communiqués confédéraux
- 12 Affichette AG de rentrée

**Face à un gouvernement affaibli, en crise, mais qui veut poursuivre son œuvre de démantèlement de nos conquêtes sociales**

## 9 octobre : grève interprofessionnelle et manifestations

Le président Macron ne vient pas du monde politique traditionnel des partis qui ont structuré la vie politique de ce pays depuis des décennies. Alors que tous ces partis ont une tradition démocratique et républicaine et s'appuient sur des bases sociales, un réseau d'élus de terrain au contact de la population, des structures locales, des réseaux d'influence structurés, Emmanuel Macron ne s'appuie lui, à l'inverse sur aucune base sociale réelle, aucun parti politique digne de ce nom. Le « parti 2.0 » du président de la République n'a même pas pu réunir une « université d'été ». Les élus d'*En Marche* apparaissent pour la plupart comme des personnes issues de la « société civile », recrutés sur entretien comme on recrute les cadres dans une entreprise, sans ancrage dans la

population et totalement inféodés à « Jupiter ».

En fait, l'exécutif concentre absolument tous les pouvoirs et la majorité présidentielle, plus que jamais, transforme l'Assemblée nationale en chambre d'enregistrement des décisions gouvernementales.

Quelles décisions ?

Issu de la grande finance internationale, Emmanuel Macron en est l'ardent défenseur. Il a décidé de restructurer la société en fonction des intérêts directs des institutions financières et des grands groupes internationaux.

Comme l'écrit Pascal Pavageau dans sa **lettre ouverte** publiée notamment sur le site de la Confédération, « *L'itinéraire choisi est clair : celui d'une politique menée pour les entreprises – ou plutôt les employeurs et leurs actionnaires – ca-*

*pable d'attirer en masse les investisseurs et faisant de la France un grand "marché"... Parce que la fin justifie les moyens, cette politique se traduit par une pluie de cadeaux fiscaux consentis aux investisseurs, aux grandes entreprises et aux plus riches : suppression de l'ISF et de l'exit tax, fin de la taxation de 3 % sur les dividendes, plafonnement de la taxation sur le capital, pour ne citer qu'eux... »*

Et Pascal Pavageau de préciser : « *Afin de faire de la France un grand marché libre de toute contrainte à la croissance des entreprises, s'est organisé un détricotage en règle du droit du travail... Amorcée avec la loi "Rebsamen" puis la loi "Travail" avant d'être consacrée par les ordonnances "Macron" – que notre Organisation continue de dénoncer et*

***de combattre – cette dérèglementation poursuit bien un objectif unique : celui d'une flexibilité accrue au bénéfice des entreprises »***

Mais, comme l'indiquent encore de récents sondages, cette politique est rejetée par la majorité de la population et surtout l'immense majorité des salariés.

Avant l'été, les salariés, les jeunes, les retraités n'ont cessé de porter des coups de boutoir au gouvernement : dans l'énergie, à Air France, dans grande distribution, les personnels des EHPAD, les agents de la Fonction publique, les lycéens et étudiants, les retraités... et surtout les cheminots avec leurs trente jours de grève. Toutes ces catégories ont combattu cette politique.

Ces coups de boutoir de la classe ouvrière contre ce gouvernement qui, répétons-le, n'a pas d'assise réelle dans le pays ont fissuré l'apparente unité de l'exécutif. Les difficultés auxquelles il a été confronté ces dernières semaines en sont l'expression : affaire Benalla, démissions de ministres, autres ministres ou proches de Macron empêtrés dans des affaires judiciaires, valse-hésitation sur l'impôt à la source et surtout abandon

— au moins provisoire — de la réforme de la Constitution... tous ces événements indiquent la profondeur de la crise, l'affaiblissement du gouvernement et son isolement.

Mais même isolé, même affaibli, ce gouvernement a pourtant réaffirmé qu'il ne ralentirait pas le rythme des réformes.

Alors que faire? Les « coups de boutoir » évoqués plus haut ont été portés secteur par secteur, catégorie par catégorie, en ordre dispersé. Certes ils ont affaibli le gouvernement... Mais il n'a pas reculé.

Cela démontre, si besoin était, que seule une riposte d'ensemble est à même de mettre un coup d'arrêt à cette politique.

Force Ouvrière prend ses responsabilités. Notre congrès confédéral a mandaté les instances de la confédération pour qu'elles proposent aux autres organisations syndicales de construire, dans l'action commune, la riposte d'ensemble.

À notre initiative, une inter-syndicale nationale s'est tenue le 30 août, qui appelle à la grève interprofessionnelle, privé/public, le 9 octobre.

Comme l'écrit Pascal Pava-

geau : ***« Pour FO, s'il ne peut s'agir de rentrer dans une série de journées "saute-moutons", il y a lieu de concentrer sur cette date l'ensemble des actions, mobilisations et grèves, sectorielles et/ou locales afin de permettre une expression de l'ensemble de nos revendications et une prise de conscience de l'étendue des attaques menées tous azimuts contre le modèle social et les droits, tant des actifs, des jeunes, des chômeurs et des retraités. »***

Oui, nous pouvons faire reculer ce gouvernement, mettre un coup d'arrêt à cette politique de destruction systématique de nos conquêtes sociales. Oui, le 9 octobre peut être un moment essentiel de la construction du rapport de forces qui le permettra.

**Pour cela, il est nécessaire que l'ensemble des structures et des adhérents Force Ouvrière œuvrent dans l'unité d'action la plus large possible, localement, dans les branches, dans chaque entreprise, administration et établissement, à la réussite de la mobilisation et grève interprofessionnelle du 9 octobre.**

**L'heure est à l'action !**

**Résister, revendiquer, reconquérir !**

## **9 OCTOBRE : ASSEMBLÉE DE RENTRÉE DE L'UD**

**Le 9 octobre, l'Union Départementale tiendra son assemblée de rentrée, à 14h30, salle Fernand Pelloutier (voir dernière page).**

**Le 9, jour de grève interpro, nous serons massivement présents à cette assemblée, pour préparer l'ensemble des échéances : la suite du 9, les échéances électorales, dont les élections dans la Fonction publique...**

# ACTUALITÉS

## 9 octobre : grève interprofessionnelle public privé : construire le rapport de forces pour mettre un coup d'arrêt à la politique du gouvernement

**Les organisations syndicales FO, CGT, Solidaires, UNEF et UNL appellent en commun à une journée de grève interprofessionnelle et de manifestations le 9 octobre**

À l'heure où ces lignes sont écrites, l'appel commun des UD CGT et FO, de la FSU, de Solidaires de l'UNEF et de l'UNL de Maine-et-Loire n'est pas encore finalisé. Les organisations syndicales doivent se rencontrer une nouvelle fois le 14 septembre. Pour autant, au cours de la précédente rencontre (le 7 septembre),

l'accord a été unanime pour appeler en commun les salariés du public et du privé, les étudiants et les lycéens, à se mobiliser le 9 octobre.

Ci-dessous, la déclaration commune des organisations nationales et la déclaration de la CE confédérale FO :



Pour les organisations syndicales de salariés, d'étudiants et de lycéens – la CGT, FO, Solidaires, UNEF et UNL – réunies le 30 août 2018, un constat s'impose et se renforce, celui d'une politique idéologique visant à la destruction de notre modèle social, favorisant notamment l'explosion des inégalités et la casse des droits collectifs.

Cette politique, ainsi que les mesures encore récemment annoncées par le gouvernement, relèvent d'une logique d'individualisation mettant à mal la solidarité et la justice sociale, valeurs essentielles de la cohésion sociale, et fragilisant une fois de plus les plus faibles, les précaires et les plus démunis.

Qu'il s'agisse :

- des risques qui pèsent sur les droits des salariés-es et demandeurs d'emploi en matière d'assurance chômage ;
- de la remise en cause du droit à l'avenir des jeunes par l'instauration d'une sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur et par le gaspillage que constitue le service national universel ;
- des atteintes au service public, en particulier CAP 22 ;
- des destructions d'emplois au travers de la désindustrialisation
- des attaques portées à notre système de santé ;
- de la destruction de notre système de retraites ;
- du gel des prestations sociales ;

Les organisations signataires appellent le gouvernement à entendre les attentes sociales multiples qui s'expriment dans le public et le privé, par les actifs, les jeunes, les demandeurs d'emploi et les retraités-es, et qu'il ne soit plus uniquement guidé par l'obsessionnelle diminution de la dépense publique. Au moment où est annoncée une fois encore l'explosion des dividendes en France et dans le monde, il est temps de mener une politique de partage des richesses pour augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux.

Face à cette situation et à des décisions régressives qui s'opposent aux demandes légitimes des travailleurs et de la jeunesse, l'heure est à la défense des fondements de notre modèle social et à la conquête de nouveaux droits.

C'est pourquoi, les organisations signataires décident de faire du 9 octobre prochain une première journée de mobilisation et de grève interprofessionnelle, étudiante et lycéenne.

Cernant la date de la journée de mobilisation et de grève interprofessionnelle, l'Union syndicale Solidaires la validera lors de son instance nationale la semaine prochaine.

Les organisations signataires invitent les autres organisations syndicales et de jeunesse à s'y associer largement et à s'inscrire dans un processus de mobilisation.

Paris, le 30 août 2018

### DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE CONFÉDÉRALE DE LA CGT-FO

Un constat s'impose : les contre-réformes sociales se multiplient ces derniers mois avec pour objectif la destruction, brique par brique, des fondations de notre modèle social républicain. Menaces sur les cadres collectifs protecteurs d'emploi tels que le statut général des fonctionnaires, les conventions collectives et le Code du travail, volonté d'anéantissement de la Sécurité sociale et de toute cotisation assurant les droits collectifs et individuels pour les travailleurs ; fragilisation de la négociation collective à tous les niveaux, transformation du modèle de l'assurance chômage avec pour apogée l'individualisation de notre système de retraite. Ces attaques sont couplées d'un budget et de politiques augmentant les inégalités en paupérisant encore un peu plus les plus précaires et démunis, d'une baisse organisée du pouvoir d'achat des « derniers de corvée » et d'une casse accélérée du Service public républicain.

La vision du gouvernement est claire : détruire toute égalité, toute solidarité et les règles et normes qui en découlent afin d'ériger une société du chacun pour soi. Force Ouvrière s'engage résolument, irréductiblement, à combattre pour le maintien et le développement du modèle social et donc des acquis et droits de tous les travailleurs.

À cette situation, Force Ouvrière oppose ses revendications : aug-

mentation générale des salaires, retraites et pensions, traitements et minima sociaux, amélioration des conditions de travail, défense de la Sécurité sociale, maintien du régime d'assurance chômage sans aucune étatisation et des droits afférents, refus d'un régime universel de retraites par points et maintien de tous les régimes existants à commencer par le Code des pensions civiles et militaires.

L'heure est désormais à l'action syndicale. La Commission exécutive appelle en ce sens l'ensemble des structures et adhérents Force Ouvrière à se mobiliser dès à présent pour organiser, dans l'unité d'action la plus large possible auprès de toutes les organisations syndicales et de jeunesse, la journée de mobilisation interprofessionnelle, étudiante et lycéenne du 9 octobre 2018 y compris par la grève.

Force Ouvrière invite les actifs, les demandeurs d'emploi et les retraités à faire du 9 octobre une date clé de l'ensemble des combats en cours, dans le privé et le public, pour ainsi construire une mobilisation interprofessionnelle d'envergure permettant de contrer collectivement les attaques et destructions.

Résister, revendiquer, reconquérir !

Votée à l'unanimité  
Paris, le 6 septembre 2018



## La « retraite universelle par points » de Macron : 45 milliards d'euros en moins pour les retraités et la fin de la solidarité

**A**vec son projet de réforme des retraites et l'instauration d'un « régime universel par points », le gouvernement poursuit un double objectif : baisser le « poids » des retraites dans la richesse nationale et détruire une des principales conquêtes du mouvement ouvrier en 1945.

### Destruction de tous les systèmes existants

En voulant créer un « régime universel par point » qui se substituerait à l'ensemble des régimes existants, le gouvernement entend :

- **Détruire le régime général des retraites** intégré à la sécurité sociale, conquise en 1945 ;
- **Détruire le code des pensions civiles et militaires ;**
- **Détruire les régimes de retraite complémentaires ;**
- **Détruire l'ensemble des régimes spéciaux de retraite** (électriciens et gaziers, SNCF...)

### Une baisse de 15 % des pensions de retraite sur ordre de Bruxelles

Aujourd'hui, l'ensemble des retraites pèse, en France, 14 % du PIB.

Pour l'Union européenne, c'est beaucoup trop, bien plus élevé que pour la plupart des pays européens (12 % en Allemagne, un peu plus de 11 % en moyenne dans l'UE des 27).

L'objectif de la commission européenne est de limiter le poids des retraites en France à 12 % du PIB, comme en Allemagne.

**En valeur 2017, 2 points de PIB représentent 45 milliards.**

Ramener le poids des retraites de 14 à 12 % du PIB reviendrait à diminuer l'enveloppe consacrée aux retraites de ces 45 milliards, **c'est-à-dire une baisse moyenne de 15 % des pensions de retraite !**

Mais pour atteindre cet objectif, il faut un système où le gestionnaire peut intervenir sur le montant des retraites sans avoir besoin de passer par une réforme, toujours socialement risquée. La solution : la retraite par points.

### La « retraite universelle par points » : un système permettant de modifier à tout moment les paramètres de calcul pour baisser les pensions

Dans un régime par points pendant toute la durée de cotisation, les salariés acquièrent chaque année un certain nombre de points et au moment du départ en retraite, ces points sont convertis en euros.

Le taux d'appel comme le montant des points à la liquidation peuvent être modifiés à tout moment par les gestionnaires... Une simple décision de technocrates suffira, dès lors que le système est intégralement piloté par le gouvernement

### La « retraite universelle par points » : des droits individualisés et la fin de la solidarité

Pour le gouvernement, la retraite par points se résume à la proposition suivante : un euro cotisé donne les mêmes droits pour tous...

Sauf que les euros cotisés porteraient sur l'ensemble de la carrière des cotisants.

Or aujourd'hui, pour les salariés du régime général, le calcul s'effectue sur les 25 meilleures années, ce qui permet de neutraliser les dégâts d'éventuels « accidents de carrière » ou les temps partiels. Pour ce qui est de la fonction publique et de nombreux régimes spéciaux, c'est la moyenne des salaires des 6 derniers

mois qui est prise en compte lors du départ en retraite.

Un « régime universel par point » s'attaquerait donc directement à cette forme de solidarité qui fait que les « accidents de carrière » sont neutralisés.

De plus, que deviendraient les dispositifs de solidarité existants dans tous les régimes et qui ne correspondent précisément pas à des « euros cotisés » (périodes accordées sans cotisations : maladie, maternité, invalidité, chômage...)? Le gouvernement a d'ores et déjà annoncé la couleur. Il a affirmé qu'il n'y aurait pas de « points gratuits » Que deviendraient en outre les droits familiaux (majoration pour enfants), le minimum contributif (minimum de retraite assuré permettant de corriger la faiblesse des revenus de certains salariés)...?

Et que deviendraient les « pensions de réversion ? Là aussi, le gouvernement a affirmé sa volonté de « les réformer »...

### Les positions de Force Ouvrière

Dans les rencontres de « concertation », la confédération Force Ouvrière a revendiqué « **le maintien des statuts et le refus d'un régime unique en points, le maintien des régimes existants avec leurs dispositifs actuels de solidarité et droits dérivés, tels que les pensions de réversion ou d'orphelin** » (information confédérale du 4/7/2018.)

**Avec sa confédération, l'UD FO de Maine-et-Loire revendique clairement :**

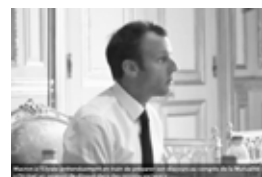
- ➔ **Maintien du régime général et de tous les régimes spéciaux ;**
- ➔ **Maintien du code des pensions civiles et militaires ;**
- ➔ **Maintien de tous les dispositifs de retraites complémentaires.**

**Pas touche à nos retraites ! Retrait du projet de contre-réforme des retraites !**

Disponible à l'UD  
4 pages spécial  
retraites. Passez vos  
commandes !

## Le Combat Social FO 49 DOSSIER SPECIAL RETRAITES

La réforme des retraites : « La fin d'une société de statuts » (Emmanuel Macron)



**S**il y avait encore quelques doutes sur les volontés présidentielles en matière de contre-réforme des retraites, le président des riches les a levés mercredi 13 juin dans son discours au congrès de la Mutualité à Montpellier.

**Les régimes de base dans le privé et le public**

Dans tous les cas, la pension de retraite est versée à base partielle pour une durée d'assurance déterminée et en fonction de la situation professionnelle et intergénérationnelle.

**Dans le cadre des « concertations » sur la réforme des retraites, la confédération cgt-Force Ouvrière a d'entrée réaffirmé son exigence de maintien de tous les régimes et de tous les statuts existants.**

qui mette fin à une « société de statuts » ? Tout est dit.

« La fin d'une société de statuts » ? Tout est dit.

« Et nous faisons progressivement converger l'ensemble des régimes existants qui s'étaient construits dans des conditions aujourd'hui devenues inexplicables, c'est la clé pour rétablir la justice du système. »

Pour comprendre à quel point cette assertion de « rétablissement de la justice » est un mensonge, il est utile de revenir sur l'existant puis analyser ce que serait un régime universel par point.

« En vertu Européenne (la loi relative aux 25 ans de cotisation, la durée est prise en compte en moyenne, mais à partir de la date effective de la loi, ce dernier point d'entrée est sans effet ».

Du reste, de nombreuses périodes (chômage, maternité, maladie, invalidité...) sont des périodes de cotisation et sont prises en compte dans le calcul des trimestres nécessaires à un départ à la retraite.

Dans la Fonction publique et les régimes spéciaux, la durée est prise en compte en moyenne, mais à partir de la date effective de la loi, ce dernier point d'entrée est sans effet.

## Fusion ARRCO-AGIRC : Suppression de la Garantie Minimale de Points (GMP)

**L**es accords de fusion ARRCO-AGIRC signés par la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC portent un coup sévère aux retraites complémentaires des cadres et assimilés.

Deux accords interprofessionnels de 2015 et 2017 portant sur les retraites complémentaires du privé vont avoir des conséquences très importantes à compter du 1er janvier 2019 pour les salariés qui cotisent à l'AGIRC (association générale des institutions de retraites des cadres).

FO n'a pas signé ces accords tant ils sont déséquilibrés en défaveur des salariés qui supportent 90 % des efforts pour l'équilibre des régimes. Les cadres affiliés à l'AGIRC relèvent de la Convention collective nationale du 14 mars 47. Il s'agit :

- Des ingénieurs et cadres (article 4 de la CCN de 47);
- Des « assimilés-cadres », c'est-à-dire les employés, techniciens et agents de maîtrise (article 4 bis de la CCN ou article 36 de l'annexe I de la CCN.)

L'AGIRC attribue des points de retraite que sur la part du salaire supérieure au plafond de la Sécurité sociale, dite tranche B (TB). C'est-à-dire au-delà du plafond de la sécurité sociale (3 311 € par mois — 39 732 € par an — en 2018).

Beaucoup de salariés affiliés à l'AGIRC, mêmes cadres, ont des salaires inférieurs à la TB ou un salaire trop voisin du plafond pour obtenir un nombre de points AGIRC conséquent.

Ceci est de plus en plus fréquent, car le plafond de la Sécurité sociale augmente plus vite que les salaires.

**Il a donc été institué une garantie de minimale de 120 points par an (GMP), financée par une cotisation spécifique assise sur une TB « fictive ».**

Sachant que pour obtenir 120 points par an il faut un salaire annuel brut de 43 977,84 € (3 664,82 € par mois), appelé  **salaire charnière**, la cotisation est calculée comme in-

diqué dans l'encadré ci-dessous :

### CALCUL DE LA GMP

#### Taux de cotisation :

- Part salariale : 7,80 %
- Part patronale : 12,75 %

#### GMP pour un salaire mensuel inférieur ou égal au plafond SS (3 311 € bruts):

Tranche B réelle : 0

Tranche B fictive (GMP) :

$$3\ 664,82 - 3\ 311 = 353,82 \text{ €}$$

#### Cotisations :

- Salariales :  $353,82 \times 7,80\% = 27,60 \text{ €}$
- Patronales :  $353,82 \times 12,75\% = 45,11 \text{ €}$

#### Pour un salaire supérieur au plafond, mais inférieur au salaire charnière, par exemple 3 500 € bruts :

Tranche B réelle :

$$3\ 500 - 3\ 311 \text{ €} = 189 \text{ €}$$

#### Cotisations sur TB réelle :

- Salariales :  $189 \times 7,80\% = 14,74 \text{ €}$
- Patronales :  $189 \times 12,75\% = 24,10 \text{ €}$

Tranche B fictive : (GMP) :

$$3\ 664,82 - 3\ 500 = 164,82 \text{ €}$$

#### Cotisations sur TB fictive :

- Salariales :  $164,82 \times 7,80\% = 12,86 \text{ €}$
- Patronales :  $164,82 \times 12,75\% = 21,01 \text{ €}$

Les deux accords interprofessionnels de 2015 et 2017, signés par la CFDT, la CFE/CGC et la CFTC fusionnent l'ARRCO et l'AGIRC dans une même institution à compter du 1er janvier 2019.

**Ces accords de fusion des deux institutions prévoient la suppression de la Garantie Minimale de Points!**

### Jusqu'à 2 245 € de baisse de pension par an

Un nombre très conséquent de cadres est concerné : selon l'APEC (Association pour l'emploi des cadres), près de 40 % des cadres ont un salaire inférieur au salaire charnière et plus de 11 % un salaire inférieur au plafond.

Les salariés conservent les points déjà acquis au titre de la GMP, mais cette disposition de l'accord, passée quasiment inaperçue — les signataires n'en ont pas fait la publicité, et pour cause! —, aura un impact très lourd sur le montant des retraites

complémentaires.

- *Par exemple, un salarié cadre ou assimilé dont le salaire est inférieur au plafond de la Sécurité sociale et qui débutera sa carrière en 2019 pourrait perdre, en supposant que son salaire reste, durant toute sa carrière, inférieur au plafond de la sécurité sociale, jusqu'à 2 245 € de retraite par an, calculés sur la base des données 2018 (120 points par an x 43 ans de cotisations x valeur actuelle du point 0,4352 €).*

Bien sûr, en fonction de l'avancement des carrières et du niveau de salaire entre le plafond de la Sécurité sociale et le salaire charnière, l'impact sera moins important, mais restera conséquent.

### Les employeurs voient leurs « charges » diminuer au détriment des pensions de retraite.

Avec la suppression de la GMP, si les salariés paient moins de cotisations, il en est de même pour les patrons.

En reprenant l'exemple de l'encadré, les cotisations patronales baissent :

- de 47,11 € pour un salaire inférieur au plafond;
- de 21,01 € pour un salaire de 3 500 € bruts.

Les cotisations aux régimes de retraite complémentaires, salariales et patronales, constituent du salaire différé.

Les cotisations patronales sont donc du salaire et doivent revenir aux salariés.

L'UD FO du Maine-et-Loire considère que ces cotisations patronales que les employeurs vont cesser de verser doivent, d'une façon ou d'une autre, revenir aux salariés

L'UD conseille aux syndicats d'engager des négociations dans les entreprises sur ce sujet, comme nous le faisons à Atos

**Christian Mérot,**  
Coordonnateur FO Atos

## Fusion ARRCO - AGIRC : conséquences

**L'**accord de 2015 sur les retraites complémentaires ARRCO et AGIRC signé par la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC prévoit, outre la fusion de l'ARRCO et de l'AGIRC ainsi que la suppression de la GMP, toute une série de mesures dont certaines sont très défavorables aux salariés.

L'accord de novembre 2017 (signé par les mêmes) qui institue le nouveau « régime AGIRC - ARRCO de retraites complémentaires » maintient et précise leur application au 1er janvier 2019.

Ces mesures sont les suivantes :

- **Le report d'un an de la retraite à taux plein** par l'instauration d'un abattement de solidarité de 10 % pendant 3 ans sur les pensions, même dans le cas de départ à l'âge légal avec tous les trimestres nécessaires pour le taux plein. À partir de 2019, pour obtenir le taux plein, il faudra travailler une année de plus.
- **La baisse du rendement des cotisations de 7 %.** La valeur d'achat du point continue d'augmenter tandis que depuis 2015 la valeur de service du point est indexée sur l'inflation moins 1 %. La valeur de service du point est celle prise en compte pour transformer les points en pension de retraite. Pour un même montant de cotisations les retraites seront donc de 7 % inférieures.
- **La modification de la répartition des cotisations sur la tranche 2** (ex tranche B servant d'assiette de cotisations AGIRC) entre employeur et salariés qui passe de 62 %/38 % à 60 %/40 %, soit l'alignement sur la répartition appliquée en tranche 1 (ex tranche A, assiette de cotisations ARRCO).
- **L'alignement de l'âge de départ en retraite à taux plein** sur le régime général de 65 ans à 67 ans.
- La suppression de l'obligation pour l'employeur de cotiser pour les cadres à un régime de prévoyance à hauteur de 1,5 % des salaires.

## L'effondrement du viaduc de Gênes :

**Une conséquence dramatique des politiques de destruction et de privatisation des services publics impulsées par l'UE**

L'émotion est à son comble à Gênes et dans toute l'Italie devant l'effondrement du pont Morandi, le 14 août dernier.

Mais ce qui s'est passé à Gênes le 14 août n'est pas qu'un problème italien : il cristallise et concentre la faillite d'une politique de destruction et de privatisation des services publics menés par les gouvernements européens sur ordre de l'Union européenne.

Les causes de l'effondrement du pont s'entremêlent comme autant

de condamnations de ces politiques :

- Au-delà des autoroutes, tous les gouvernements livrent peu à peu des pans entiers du service public à des multinationales : chemins de fer, concessions hydrauliques, transport aérien, etc., avec le soutien empressé de l'Union européenne qui multiplie directives et règlements facilitant cette mise en coupe réglée.
- Désinvestissement massif de

tous les États du financement des routes comme de tous les services publics avec un désengagement vers les collectivités locales par ailleurs asphyxiées. De ce fait, l'entretien de tous les réseaux routiers européens est calamiteux.

- Déréglementation du transport routier de marchandises, le fret ferroviaire étant voué à une destruction plus ou moins rapide selon les pays.

C'est tout ceci que l'effondrement du pont de Gênes vient de mettre brutalement et tragiquement à nu. Une enquête est en cours à Gênes pour déterminer les causes exactes de l'accident.

Mais d'ores et déjà, on peut établir le verdict : ce sont ces politiques de déréglementation et de privatisation des services publics mises en œuvre par tous les gouvernements européens, dont le nôtre, qui sont responsables.

**Plus que jamais, le combat pour la préservation des services publics s'impose !**





## Communiqué du SNFOLC

### Parcoursup : Une machine à exclure

#### La vérité des chiffres

Le 23 août, à moins d'un mois de la fin de la phase complémentaire (le 21 septembre) les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- 586 139 candidats ont accepté une proposition, mais cela ne veut pas dire qu'il s'agissait de leur « 1er vœu ».
- 94 139 candidats ont accepté une proposition de Parcoursup avec des vœux en attente sous réserve que des places se libèrent.
- 15 292 candidats dits « actifs » ont saisi la Commission académique d'accès à l'Enseignement supérieur qui propose « un accompagnement » à l'orientation.
- 46 718 candidats sont déclarés « inactifs » depuis le 23 juillet. Ils ne sont plus comptabilisés dans les chiffres des candidats sans proposition.
- 163 900 candidats ont quitté la procédure, soit 20 % des candidats. Entre le 16 et le 20 août, 2000 candidats ont abandonné. D'après le ministère lui-même, ces derniers ont fait le choix de formations privées ou ont purement et simplement renoncé aux études supérieures.
- Au final, 156 149 candidats restent dans le flou. Un nombre sans commune mesure avec celui du gouvernement, qui ne compte que les 15 000 candidats « actifs » sur la plate-forme. Sans commune mesure non plus 6 000 lycéens qui restaient, l'année dernière à la même période, en attente d'une affectation.

#### Un système socialement discriminant

Un exemple éloquent : les lycéens de Seine-Saint-Denis n'ont reçu aucune proposition pour les établissements parisiens.

À résultats scolaires égaux ou supérieurs, les lycéens de région parisienne, dont les parents avaient

les moyens de posséder un logement à Paris, ont été affectés en priorité. Difficile de justifier une sélection par le mérite...

Parcoursup apparaît pour ce qu'il est : un outil de sélection sur des critères géographiques et, in fine, sociaux.

#### Des formations en danger

Les lycéens attendent le dernier moment pour valider leur choix. Et c'est normal. Ils espèrent jusqu'au bout obtenir la meilleure voie pour réussir leur projet. Résultat : les formations les moins connues ou les moins prisées sont fragilisées. Les CPGE (Classes préparatoires aux grandes écoles) de province sont délaissées au profit des établissements parisiens. Les classes de CPGE du Lycée du Parc de Lyon, pourtant réputées ne faisaient pas le plein d'inscrits à l'issue de la première phase de candidature. À la veille de la rentrée, 15 à 25 % des élèves ayant demandé des CPGE à Marseille resteraient indécis.

À l'université de Cergy-Pontoise, 35 % des candidats n'ont pas validé leur inscription en Mipi (mathématiques, informatique, physique et ingénierie). Ils représentent 32 % en biologie.

Les formations qui ne parviennent pas à faire le plein sont menacées. C'est écrit noir sur blanc dans le décret sur la procédure nationale

de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur : « Pour déterminer chaque année les capacités d'accueil de chaque formation du premier cycle, le recteur d'académie tient compte de l'évolution des projets de formation des candidats, appréciée au regard des vœux d'inscription formulés dans le cadre de la procédure nationale de préinscription les trois années précédentes » (décret n° 2018-172 du 9 mars 2018). Moins de demandes, moins de places, moins de visibilité. Voilà le cercle vicieux de Parcoursup. Cette usine à gaz aboutit à des économies budgétaires à tous les niveaux : des milliers de lycéens découragés abandonnent les études supérieures.

Des formations pourtant reconnues se retrouvent sur la sellette. Avec la FNEC FP-FO, le SNFOLC a soutenu les initiatives des lycéens et des enseignants du secondaire et du supérieur. Des centaines de prises de position contre Parcoursup ont exprimé leur opposition à ce dispositif scolaire et socialement injuste. Les faits confirment qu'ils avaient raison. Pour le SNFOLC et la FNEC FP-FO, l'exigence demeure : le droit de tout bachelier à être affecté dans la filière de son choix doit être rétabli.

Ministère de l'Éducation nationale | https://www.parcoursup.fr

**parcoursup**  
Entrée dans l'enseignement supérieur

INFO FLASH : Parcoursup continue avec la phase complémentaire - plus de 127 000 places disponibles > Consulter le [moteur de recherche](#)

C'est quoi ? [M'inscrire](#) [Boîte à outils](#) [Contact](#)

Bienvenue sur la plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur.

M'inscrire ou accéder à mon dossier

# EN DIRECT DES SYNDICATS

Communiqué de presse du SNUDI-FO 49

## Rentrée scolaire dans les écoles du Maine-et-Loire, nous sommes loin de la « rentrée apaisée ! »

La politique menée nationalement ne permet pas une rentrée scolaire apaisée ! Elle se fait au contraire sous tension dans bon nombre d'écoles.

### Des moyens largement insuffisants

10 moyens supplémentaires (remplaçants affectés à l'année) ont dû être attribués pour que des écoles n'explorent pas au niveau des effectifs dans notre département. Mais il en faudrait au moins vingt. Nous ne parlons que des postes manquant pour pourvoir les classes et pas des postes destinés au soutien aux élèves en difficulté (RASED<sup>1</sup>) par exemple, en nombre largement insuffisant !

Il reste des écoles sous tension (comme celle de Saint Lambert la Potherie).

C'est le résultat d'une politique nationale d'austérité, renforcée encore par le gouvernement Macron qui veut tout simplement **privatiser les services publics**.

*1 Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté*

### Baisse des recrutements des personnels sous statut, embauche de contractuels

C'est pourquoi le recrutement des professeurs des écoles fonctionnaires stagiaires a été réduit par deux et 15 contractuels non formés, sans les droits afférents au Statut, recrutés d'office à la rentrée pour enseigner dans les écoles !

### L'école doit retrouver le chemin de l'égalité républicaine

Le SNUDI FO 49 considère, avec le Secrétaire général de FO, Pascal Pavageau, que l'école doit retrouver le chemin de l'égalité républicaine ! Si, en matière de rythmes scolaires, 85 % des communes françaises sont revenues à 4 jours, les communes les plus « politiques » pour lesquelles l'École est une « vitrine » depuis les décrets Peillon, maintiennent le dispositif (municipalités d'Angers, de Loire Authion, de Brissac, de Segré en Anjou Bleue par exemple...) Tant que le dispositif d'expérimentation d'horaires est possible par décision municipale, la désorganisation des

écoles est là, pour les enseignants comme pour leurs élèves (flexibilité, annualisation des horaires, mélange scolaire périscolaire...)

La territorialisation/privatisation du service public et les économies sont bien à l'ordre du jour en Maine et Loire comme partout en France.

La volonté de rationalisation des bâtiments et des coûts sur Saumur par exemple l'illustre totalement, puisque la municipalité voudrait **intégrer des classes primaires au sein de deux collèges**.

Nous ne pouvons que constater que les politiques d'austérité frappent de plus en plus brutalement tous les secteurs (Hôpital, Éducation...), qu'elles frappent les services publics comme le secteur privé.

**C'est pourquoi le SNUDI FO appelle les professeurs des écoles du département à la mobilisation générale prévue le 9 octobre par FO, la CGT, Solidaires et les organisations de la jeunesse UNEF et UNL.**

La secrétaire départementale  
Magali Lardeux

*Les intertitres sont de la rédaction du  
Combat Social*

### Billet d'humeur

## En Allemagne, enrichir les plus riches renforce la pauvreté et la précarité.

Selon le journal « Les Échos » du 12 septembre, l'Allemagne a enregistré au premier semestre un excédent budgétaire record de 48 milliards d'euros. Lequel devrait atteindre 60 milliards d'euros à la fin de l'année, période à laquelle le taux de chômage devrait quant à lui passer sous la barre des 5 %. L'excédent commercial allemand totalise quant à lui 265 milliards d'euros !

Mais d'où vient cette cagnotte colossale qui enrichit les actionnaires ?

Des réformes Hartz menées entre 2003 et 2005 par le chancelier social-démocrate Gerhard Schroeder pour libéraliser le marché du travail.

Si, comme le disent les Échos, elles ont « dopé l'économie allemande », elles ont considérablement accru l'exploitation des salariés et les inégalités.

Notamment, elles ont multiplié les emplois précaires mal payés. Toujours selon *Les Échos*, 96 % des Allemands interrogés pensent que les bas salaires sont injustes et trop

bas.

Le taux de pauvreté a évolué en conséquence de cette exploitation et cette précarité accrues : il n'a ainsi cessé de progresser en Allemagne, passant de 11,2 % en 1991 à 14,3 % en 2004 et 16,8 % en 2016.

Et l'Allemagne, c'est le modèle de Macron.

Selon la « théorie du ruissellement » chère à Jupiter, il faut enrichir les plus riches pour qu'ils déversent ces richesses et finissent par enrichir les pauvres.

Sauf qu'en Allemagne comme partout ailleurs, les faits prouvent l'inverse. L'enrichissement des plus riches entraîne, corolairement, une croissance considérable de la précarité et de la pauvreté.

Aucun « plan pauvreté » ne pourra enrayer cette spirale infernale. Il n'y a qu'un seul plan pauvreté possible : en finir avec cette politique de dérèglementation et de casse des conquêtes sociales

JJN

## Communiqué de la Confédération FO

# Maintien du prélèvement à la source : une obstination dans une erreur avérée. De l'impôt à l'impasse !

Sans revenir sur la ridicule cacophonie du gouvernement de ces derniers jours, Force Ouvrière rappelle son opposition constante au prélèvement à la source (PAS). Cette réforme, qui n'apportera jamais au contribuable le surcroît de lisibilité et de simplification tant mises en avant, va au contraire s'accompagner de plus de complexités, d'inégalités, de rendements de l'impôt plus faibles et de coûts supplémentaires pour l'administration fiscale.

Pour Force Ouvrière, cette réforme est non seulement un énorme gâchis au vu de la qualité du système existant, mais aussi une erreur qui fait peser des risques considérables sur les recettes fiscales, et au-delà sur le consentement à l'impôt. En fait, l'étendue des risques d'anomalie est aujourd'hui considérable.

À ces dysfonctionnements massifs et aléatoires, vont se surajouter les conséquences dommageables liées au fonctionnement « normal » du prélèvement à la source. Dans un contexte de forte modération sala-

riale et de reprise de l'inflation, dû notamment à la hausse de la fiscalité indirecte, le prélèvement à la source est en effet une mauvaise nouvelle pour tous les contribuables qui, parce qu'ils sont nouveaux entrants sur le marché du travail, parce qu'ils occupent un « nouvel emploi » ou parce qu'ils sont bénéficiaires de crédits ou réductions d'impôts, quel que soit le montant de l'acompte, auront à subir des surprélèvements mensuels. Outre l'impact psychologique de payer plus chaque mois, ces surprélèvements vont porter atteinte à des niveaux de vie et de pouvoir d'achat déjà négativement impactés. Cela aura une incidence inévitable sur la consommation, donc sur la croissance et ainsi sur l'emploi. Juste aberrant !

Pour Force Ouvrière, il est hors de question que les futurs couacs du PAS soient mis sur le dos des agents publics. Rappelons que plus de 18 000 postes ont été supprimés depuis 2009 et que le projet de loi de finances 2019 prévoit d'autres destructions de postes et de moyens !

Dans ce contexte, on peut légitimement craindre que la mobilisation de tous les personnels pour la mise en œuvre de cette réforme inutile ne suffise pas à éviter les dysfonctionnements à venir et se fasse au détriment d'autres missions comme la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Enfin, Force Ouvrière rappelle que cette obstination dans l'erreur répond à un seul objectif : rendre possible à terme, du fait d'un collecteur unique, la fusion entre CSG, cotisations et impôt sur le revenu, de façon à pouvoir supprimer tout financement dédié à la Sécurité sociale. Dès 2019, la baisse de pouvoir d'achat induite par cette réforme servira de justification à de nouvelles suppressions de cotisations (d'où par exemple l'annonce de « désocialisation » des heures supplémentaires dès septembre 2019). Outre une impasse pour l'impôt, c'est un grand PAS en arrière pour la Sécu.

## Communiqué de l'Union Confédérale des Retraités

# Revalorisation des retraites : le gouvernement ne combat pas la pauvreté, il l'organise !

L'Union Confédérale des Retraités – Force Ouvrière a pris connaissance des déclarations du Premier ministre.

Alors que la loi prévoit une revalorisation des pensions de retraite calée sur l'inflation (autour de 1,6 %), le Premier ministre annonce une hausse de 0,3 % qui sera attribuée non pas en octobre, mais trois mois plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : toujours moins, toujours plus tard ! Cette opération fait suite à la hausse de 1,7 point de la CSG et à des années de non-revalorisation des pensions, la dernière remontant à 2013. Toutes les études le confirment : le pouvoir d'achat des retraités est en chute libre. La paupérisation des

retraités n'est pas un accident de parcours, c'est une politique voulue et appliquée au nom des directives européennes d'austérité.

On peut d'ailleurs se demander en quoi consistera le plan Pauvreté dont Madame Buzyn est chargée puisque manifestement le gouvernement ne combat pas la pauvreté, il l'organise !

Tout ceci ne peut que renforcer la colère des retraités qui se mobiliseront une nouvelle fois en octobre contre

l'austérité, la pauvreté programmée et le mépris du gouvernement à l'égard des anciens.

Le Premier ministre Édouard Philippe



**CONTRE LA CASSE DES CONQUÊTES SOCIALES,  
POUR LES REVENDICATIONS  
PRÉPARER LE RAPPORT DE FORCES ET  
LES ÉCHÉANCES SYNDICALES...**

- 9 octobre, quelle suite ?**
- Élections professionnelles**
- Élections dans la Fonction Publique**
- Cahiers de revendications...**



**LE 9 OCTOBRE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE RENTRÉE  
de l'Union Départementale cgt-Force Ouvrière  
de Maine-et-Loire**

**14 h 30, salle Fernand Pelloutier  
Bourse du travail d'Angers**